

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le 27 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Michel HOGUIN, le Maire.

Étaient présents : Mmes, Mrs, M. HOGUIN, J. THERY-ANGELLA, M. GRASSIN, C. BEZARD-TURLIER, D. DANGEUL, L. GERMOND, C. DEROUINEAU, D. VITEUR, L. GOUPIL, C. PECATTE, P. BLANCHET, M.C BOSNYAK.

Étaient absents excusés : A. BOUTTIER qui donne procuration à L. GERMOND
P. ROBICHON

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Date de convocation : 20 février 2014

Date d'affichage des décisions : 12 mars 2014

Madame Christine DEROUINEAU a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2014 :

Monsieur le Maire souhaite apporter une modification sur le compte rendu du dernier conseil concernant le projet de dématérialisation abordé au 3^{ème} objet. Il souhaite retirer la phrase suivante : « Au vu du manque d'information, du coût et du court temps de réflexion, l'ensemble des membres du Conseil Municipal ne souhaite pas donner de suite à ce projet » pour la remplacer par celle-ci « Le Conseil Municipal dans sa grande majorité souhaite avoir un complément d'information sur ce point et décide de reporter sa délibération ».

Ludovic GERMOND souhaite également que le début de vote qui a eu lieu apparaissent également : « Un vote a lieu à l'issue du débat sur le logiciel de dématérialisation : 3 CONTRE le projet de logiciel et 8 demandes pour avoir un complément d'information.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité de la présente et représentés avec la modification suivante : « Suite au débat sur le logiciel de dématérialisation, 3 conseillers se disent CONTRE et 8 conseillers souhaitent avoir un complément d'information avant de se prononcer. Le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés, décide de reporter cette délibération. »

1^{er} OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

La Commission des Finances propose aux membres du Conseil Municipal la répartition suivante pour les subventions communales 2014 :

SUBVENTIONS COMMUNALES 2014		
ASSOCIATIONS	2013	2014
Club des Aînés ruraux	120	120
A.C.P.G.	120	120
Association "Les Amis de l'Eglise des Loges"	120	120
COUDR'FIT	0	0
La Randonnée Coudrecélestine	0	120
3A CREATIFS	120	120
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des Noisetiers	0	120
Etoile Sportive de Coudrecieux	1200	0
Team Busse Carrée	250	120
Comice Canton Bouloire	430	430
Foyer Socio-Educatif Collège Bouloire	300	300
Ass. Défense Hôpital St Calais	50	50
Anille Braye Omnisport	80	80
E. P. S. Bouloire	50	50
Prévention Routière	80	80

Amicale Pompiers	80	80
Vie Libre	50	50
SARTH 72	0	120
Coopérative scolaire	120	120
Coopérative scolaire - Projet	0	2000
65748 Sub.fonct .Droit privé	3170	4200
65736 CCAS	1200	2000
TOTAL Subventions	4370	6200

AUTRES DEMANDES RECUES

LES CHEVALIERS DE LA LONGUEVE

CCI LE MANS SARTHE (apprentissage de deux élèves de la commune)

CHAMBRE DES METIERS INDRE ET LOIRE (1 élève de la commune)

LYCEE PRIVE LES HORIZONS (1 élève de la commune)

GROUPE SCOLAIRE SAINTE MARIE-FRERE ANDRE (3 élèves de la commune)

ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE

ADAPEI DE LA SARTHE

ASSOCIATION REGIONALE DES MUTILES DE LA VOIX DES PAYS DE LA LOIRE

AFM TELETHON

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE LA SARTHE

LES RESTOS DU CŒUR

SOLIDARITE PAYSANS

ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adoptent la répartition des subventions communales comme ci-dessus.

2^{ème} OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

Seul le compte de Gestion du service assainissement sera approuvé lors de ce conseil. En effet, les comptes de Gestion de la Commune et du service d'eau seront visés et certifiés après ce conseil et seront donc approuvés lors d'un prochain conseil.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service assainissement dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3^{ème} OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et des services d'eau et d'assainissement par chapitres. Un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur BOULANGER, Trésorier de Bouloire, a déposé en Mairie ce jour une copie des comptes de Gestion 2013 et a certifié que les résultats des budgets de la Commune et du service d'eau sont conformes aux comptes de gestion et peuvent être adoptés. Toutefois, les comptes administratifs de la Commune et du Service d'eau ne peuvent être validés. En effet, la feuille de signature des comptes de gestion de la Commune et du Service d'eau n'ont pas été reçue à temps de la Trésorerie Générale. En effet, suite à un souci de TVA du 3^{ème} trimestre sur le service d'eau, problème interne à la trésorerie de Bouloire, le compte de gestion du service d'eau ne peut être validé. Tant que l'ensemble des comptes des budgets annexes ne sont pas validés, le compte administratif budget de la commune ne peut l'être également. Le Vote des Comptes Administratifs de la Commune et du Service d'eau est donc reporté à une date ultérieure (avant le 30/06/2014).

Monsieur le Maire se retire pour l'approbation des comptes administratifs par les membres du Conseil Municipal.
Madame THERY-ANGELLA Joëlle fait procéder au vote.

1 - Compte Administratif de la commune 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
011	Charges à caractère général	116 955,59
014	FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) + Dégrèvement Jeunes Agriculteurs	37 770,00
012	Charges de Personnel	181 986,76
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement de la section de Fonctionnement à l'investissement	
042	Opérations d'ordres	2 462,00
65	Autres Charges de gestion courante	36 483,77
66	Charges financières	30 318,25
67	Charges exceptionnelles	371,60
TOTAL		406 347,97
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
002	Excédent reporté	26 712,58
013	Atténuation de charges	11 679,08
70	Produits de services	45 981,57
73	Impôts	183 375,00
74	Dotations	215 188,25
75	Autres produits de gestion	11 635,80
77	Produits exceptionnels	2 907,84
TOTAL		497 480,12
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
001	Déficit reporté	37 472,89
16	Emprunt	36 041,97
20	Immobilisations incorporelles	2 314,26
21	Immobilisations corporelles	52 194,92
23	Immobilisations en cours	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
040	Opérations d'ordres	0,00
TOTAL		128 024,04
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		

CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
10	Dotations, Fonds divers	95 072,24
13	Subventions	10 992,42
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	0,00
040	Opérations d'ordres	2 462,00
TOTAL		108 526,66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, **n'émet pas d'observation** sur le compte administratif de la commune pour l'année 2013.

2 - Compte administratif du Service de l'Eau 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
011	Charges à caractère général	34 155,75
012	Charges de Personnel	0,00
023	Virement de la section de Fonctionnement à l'investissement	
042	Opérations d'ordres	16 093,50
65	Autres Charges de gestion courante	21 515,82
66	Charges financières	3 079,52
67	Charges exceptionnelles	0,00
TOTAL		74 844,59
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
002	Excédent reporté	20 107,77
70	Produits de services	70 820,67
75	Autres produits de gestion	72,30
77	Produits exceptionnels	7 980,46
TOTAL		98 981,20
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
001	Déficit reporté	
13	Subventions	7 980,46
16	Emprunt	3 493,04
23	Immobilisations en cours	56 000,00
TOTAL		67 473,50
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
001	Excédent reporté	14 125,29
10	Dotations, Fonds divers	5 535,00
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	30 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordres	16 093,50
TOTAL		65 753,79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, **n'émet pas d'observation** sur le compte administratif du service d'eau pour l'année 2013.

3 - Compte Administratif du Service de l'assainissement 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
011	Charges à caractère général	8 173,98
012	Charges de Personnel	10 000,00
023	Virement de la section de Fonctionnement à l'investissement	
042	Opérations d'ordres	17 365,90
65	Autres Charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	5 993,39
67	Charges exceptionnelles	0,00
TOTAL		41 533,27
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
002	Excédent reporté	12 127,88
70	Produits de services	33 126,83
75	Autres produits de gestion	40,80
77	Produits exceptionnels	9 225,51
TOTAL		54 521,02
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
001	Déficit reporté	
13	Subventions	9 225,51
16	Emprunt	8 352,90
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL		17 578,41
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2013
001	Excédent reporté	18 293,46
10	Dotations, Fonds divers	0,00
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordres	17 365,90
TOTAL		35 659,36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'année 2013.

4^{ème} OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Sur attestation du Trésorier et sans l'approbation des comptes de Gestion de la Commune et du service d'eau, les résultats de 2013 peuvent être repris au vote du budget primitif 2014 par anticipation.

1 - Affectation du Résultat pour la commune

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	470 767,54
DEPENSES	406 347,97
RESULTAT	64 419,57
REPORT 2012	26 712,58
RESULTAT A AFFECTER	91 132,15

INVESTISSEMENT	
RECETTES	108 526,66
DEPENSES	90 551,15
RESULTAT	17 975,51
REPORT DEFICIT 2012	-37 472,89
TOTAL	-19 497,38

1068 - Versement à la section d'investissement	70 000,00
002 - Excédent antérieur reporté	21 132,15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, reporte en fonctionnement 21 132.15 € et verse à la section d'investissement 70 000 € par anticipation.

2 - Affectation du Résultat pour le service d'eau

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	78 873,43
DEPENSES	74 844,59
RESULTAT	4 028,84
REPORT EXCEDENT 2012	20 107,77
RESULTAT A AFFECTER	24 136,61

INVESTISSEMENT	
RECETTES	51 628,50
DEPENSES	67 473,50
RESULTAT	-15 845,00
REPORT EXCEDENT 2012	14 125,29
TOTAL	-1 719,71
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 719,71

1068 - Versement à la section d'investissement	2 000,00
002 - Excédent antérieur Fonct reporté	22 136,61

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, reporte en fonctionnement 24 136.61 € et verse à la section d'investissement 2 000 €, et reporte le besoin de financement d'investissement soit 1 719.71 € par anticipation.

3 - Affectation du Résultat pour le service Assainissement

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	42 393,14
DEPENSES	41 533,27
RESULTAT	859,87
REPORT EXCEDENT 2012	12 127,88
RESULTAT A AFFECTER	12 987,75

INVESTISSEMENT	
RECETTES	17 365,90
DEPENSES	17 578,41
RESULTAT	-212,51
REPORT EXCEDENT 2012	18 293,46
TOTAL	18 080,95
EXCEDENT	18 080,95

1068 - Versement à la section d'investissement	0,00
002 - Excédent antérieur Fonct reporté	12 987,75
001- Excédent antérieur Invest reporté	18 080,95

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, reporte en fonctionnement la totalité de l'excédent soit 12 987.75 € et reporte l'excédent d'investissement soit 18 080.95 €.

5^{ème} OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs de la commune et des services d'eau et d'assainissement par chapitres.

1 - Budget Primitif 2014 de la Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
011	Charges à caractère général	146 400,00
014	FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) + Dégrèvement Jeunes Agriculteurs	37 878,00
012	Charges de Personnel	165 150,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement de la section de Fonctionnement à l'investissement	46 081,00
042	Opérations d'ordres	2 462,00
65	Autres Charges de gestion courante	48 339,00
66	Charges financières	29 100,00
67	Charges exceptionnelles	850,00
TOTAL		476 260,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
002	Excédent reporté	21 132,00
013	Atténuation de charges	1 000,00
70	Produits de services	56 052,00
73	Impôts	183 374,00
74	Dotations	203 202,00
75	Autres produits de gestion	11 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL		476 260,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
001	Déficit reporté	19 498,00
16	Emprunt	37 600,00
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	11 500,00
23	Immobilisations en cours	75 695,00
020	Dépenses imprévues	0,00
040	Opérations d'ordres	0,00
TOTAL		146 793,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
10	Dotations, Fonds divers	76 250,00
13	Subventions	21 500,00
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	46 081,00
040	Opérations d'ordres	2 462,00
TOTAL		146 793,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif 2014 pour la commune : équilibré à 476 260 € en fonctionnement et à 146 793 € en investissement.

2 - Budget Primitif 2014 du Service de l'Eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
011	Charges à caractère général	39 950,00
012	Charges de Personnel	10 000,00
023	Virement de la section de Fonctionnement à l'investissement	6 615,00
042	Opérations d'ordres	17 151,00
65	Autres Charges de gestion courante	22 200,00
66	Charges financières	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
TOTAL		100 116,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
002	Excédent reporté	22 135,00
70	Produits de services	70 000,00
75	Autres produits de gestion	0,00
77	Produits exceptionnels	7 981,00
TOTAL		100 116,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
001	Déficit reporté	1 720,00
13	Subventions	7 981,00
16	Emprunt	5 600,00
23	Immobilisations en cours	10 465,00
TOTAL		25 766,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
001	Excédent reporté	0,00
10	Dotations, Fonds divers	2 000,00
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 615,00
040	Opérations d'ordres	17 151,00
TOTAL		25 766,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif 2014 pour le service d'eau : équilibré à 100 116 € en fonctionnement et à 25 766 € en investissement.

3 - Budget Primitif 2014 du Service de l'Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
011	Charges à caractère général	16 100,00
012	Charges de Personnel	10 000,00
023	Virement de la section de Fonctionnement à l'investissement	4 947,00
042	Opérations d'ordres	17 366,00
65	Autres Charges de gestion courante	300,00
66	Charges financières	6 100,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
TOTAL		55 013,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
002	Excédent reporté	12 987,00
70	Produits de services	32 800,00
75	Autres produits de gestion	0,00
77	Produits exceptionnels	9 226,00
TOTAL		55 013,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
001	Déficit reporté	
13	Subventions	9 226,00
16	Emprunt	8 500,00
23	Immobilisations en cours	22 667,00
TOTAL		40 393,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2014
001	Excédent reporté	18 080,00
10	Dotations, Fonds divers	0,00
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 947,00
040	Opérations d'ordres	17 366,00
TOTAL		40 393,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif 2014 pour le service d'assainissement : équilibré à 55 0133 € en fonctionnement et à 40 393 € en investissement.

6^{ème} OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DES AMENDES DE POLICE POUR LE PROJET ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet accessibilité de la Mairie et de l'Agence Postale Communale peut prétendre à une subvention du Conseil Général via la dotation du produit des amendes de police de circulation routière. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 avril.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à demander et à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet accessibilité et à décider de l'engagement de l'opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation. Ce projet est inscrit au Budget Primitif 2014 de la commune pour un montant de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au dépôt de ce dossier avant le 11 avril 2014.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Horloge Mairie : La sonnerie des cloches de la Mairie ne fonctionne plus. Un technicien de chez BODET (avec lequel nous avons un contrat de maintenance) s'est déplacé et a envoyé un devis de 820 € HT soit 984 € TTC pour le changement de l'électro-tintement de la cloche. Les membres du Conseil Municipal souhaitent qu'un deuxième diagnostic soit fait et de fait un second devis.

SAEP DOLLON : Une deuxième réunion a eu lieu lundi 24 février avec tous les acteurs du dossier pour la présentation du dossier d'étude qui est presque bouclé. Le rapport définitif sera remis en avril et devra être approuvé par la prochaine équipe et par le syndicat de Dollon et de toutes ses communes adhérentes. Le rapprochement définitif ne pourra intervenir qu'en 2015. Mr le Maire précise que l'étude effectuée comprend également un éventuel projet de sécurisation entre les réseaux de distribution d'eau potable des syndicats de Dollon et Bois Sorin.

Conseil d'Ecole : Les effectifs pour la prochaine rentrée devraient être stables puisqu'il y aura autant d'entrées que de départs. Le budget de la classe découverte est de 7 699 €, le projet piscine est reconduit et l'école poursuit sa participation à Ecole et Cinéma et à une rencontre sportive autour des jeux collectifs à Lavaré. Le projet d'école 2013-2017 a été approuvé dont l'accent est mis sur le vocabulaire et la numération.

Jeux Ecole : La Mairie a reçu un devis pour le remplacement du dessus du jeu pour un montant de 555.50 € HT soit 664.38 € TTC de la société KOMPAN (marque d'origine du jeu). Le conseil Municipal se pose la question du remplacement du dessus de jeu cassé par un neuf (720 €). Il n'est pas assuré que le jeu neuf soit d'égale qualité au jeu d'origine. Christine BEZARD-TURLIER attire l'attention du Conseil Municipal sur la responsabilité de la Commune en cas de remplacement par les services municipaux.

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (3 CONTRE, 1 ABSTENTION et 9 POUR), donne son accord pour le remplacement du dessus du jeu.

Perche Sarthois : Le bilan des aides dans le cadre du CTU 2006-2009 et 2010-2013 est à votre disposition auprès du secrétariat de mairie

Numérotation des hameaux : La Poste, les livreurs et certains habitants des hameaux souhaiteraient une numérotation. Les hameaux concernés sont Les Méhaberts, La Besnardière et les Ricosseries. Ce projet sera à étudier par le prochain conseil municipal.

Vitraux Eglise des Loges : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association des Amis de L'Eglise des Loges dont le contenu est le suivant : « Cette lettre fait suite aux courriers que vous avez adressés à Mme Christiane CARRERE et dont j'ai reçu copie. Nous avons, Mme Geneviève Pellemoine et moi-même rencontré M. Gautier, Architecte des Bâtiments de France le vendredi 24 janvier et lui avons soumis le vitrail réalisé par Mme Carrère qu'il a pu comparer au projet retenu en février 2012. M. Gautier a approuvé totalement le vitrail réalisé. Vous pouvez donc rassurer les membres du Conseil Municipal sur ce point. Mme Carrère prendra contact avec vous pour fixer la date à laquelle elle pourra, si vous le souhaitez, vous montrer, en votre qualité de coordinateur du projet, le dessin de 2012 de son vitrail. ». Monsieur le Maire précise que le dessin du projet a été remis à la Mairie lors d'une rencontre avec Mme CARRERE. Il précise également que Mr GAUTIER lui a rappelé que les rencontres ayant lieu dans son bureau étaient officieuses.

En effet, Mr GAUTIER a rappelé à la Commune que ces différents accords concernant le projet vitraux étaient officiels et que pour les rendre officiels, il fallait déposer des permis de construire qui doivent être signés d'un architecte.

Marie-Claire BOSNYAK s'interroge sur le fait que les membres de l'association sont allés voir l'architecte des Bâtiments de France sans avoir présenté leur projet à la Mairie et avoir prévenu la Mairie de leur démarche. Elle précise également que les palets devaient être le fil conducteur des derniers vitraux et que sur le vitrail de Mme CARRERE, ils ne sont pas présents. Au vu des demandes de permis de construire présentées, le Conseil Municipal demande de transmettre un courrier à l'architecte des Bâtiments de France précisant que le thème des « Palets de la Verrerie » était le fil conducteur de l'ensemble du projet vitrail.

La Mairie est en attente de la réponse de Mr COHIN pour la signature des Permis de Construire concernant le projet des vitraux.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Christelle DESCHOOLMEESTER, la secrétaire de Mairie, a obtenu son concours de rédacteur territorial en interne.

Tableau des permanences pour les élections municipales des 23 et 30 mars prochain.

Dates à retenir :

Randonnée pédestre : le 13 avril 2014

Kermesse : le Samedi 28 juin

Séance levée à 22 H 50

Pour extrait conforme,

Suivent les signatures au registre

Le Maire, Michel HOGUIN